

FEUILLETON DE L'APÔTRE

## LES CROISÉS

PAR A. DEVOILLE

8

XXX

UNE PLAIDOIRIE ET SA CONCLUSION

A l'aspect de la jeune reine de ces lieux, les cavaliers baissèrent leurs lances et s'inclinèrent en signe de respect. C'est qu'il était difficile de refuser ses hommages à cette belle et charmante enfant, dont la figure montrait autant de douceur que son port avait de grâce et de majesté. Le sire fit placer près de lui son tabouret de velours rouge à crépines d'or, et la pria de s'y asseoir.

— Pour que rien ne te manque, fillette, lui dit-il de son ton le plus doux, voici que je te constitue en cour de justice. Tu vas porter un décret ; et ta sentence, quelle qu'elle soit, sera respectée.

— C'est un grand honneur que vous me faites là, noble sire, répondit-elle, en s'inclinant avec dignité. Mais je ne sais trop comment votre sagesse peut s'abaisser jusqu'à consulter une enfant.

Ici Oscar leva sa visière, et dit :

— Permettez-moi, glorieux baron du Puiset, vicomte de Chartres, de faire ici une réserve. Les droits de Jean de Ruremonde ne sauraient être considérés comme quelque chose d'arbitraire. J'oubliais de vous dire qu'il a fait tracer à un clerc, moine au couvent de Stavélo, un aperçu de ses réclamations ; et cet écrit, le voici.

Là-dessus, le chevalier déposa un parchemin sur la table.

— Nous n'avons que faire de ses écrits, répondit Éverard. Le secrétaire qui pourrait me les déchiffrer est absent pour le moment. J'ai d'ailleurs peu de confiance aux désirs de ton maître ; c'est un vieux scélérat, également responsable devant Dieu et devant les hommes. Mais comme la justice ne nous lie pas moins envers les méchants qu'envers les bons, je veux bien examiner la question en elle-même, et en laisser la décision au bon sens de cette enfant.

— Je ne récuse point la sagesse de la noble fiancée du sire d'Allonville. Je suis même disposé à croire que ses lèvres distillent la prudence et ne rendent que des arrêts équitables. Mais, encore une fois, il ne s'agit pas de discuter les droits de Jean de Ruremonde ; il est simplement question d'exécuter vos conventions.

— Cette enfant t'en pourra dire autant. Ce prisonnier lui appartient.

— Et de quel droit, illustre seigneur ?

— Du droit de la charité, répondit Roselle, avec

une noble vivacité qui teignit ses joues de rougeur. Je le réclame au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre maître et notre juge à tous. Vos droits sont-ils plus clairs que les siens ?

— Nul n'est assez téméraire pour entrer en jugement avec le Fils de Dieu. Mais, aimable vierge, Jésus-Christ lui-même ne veut-il pas qu'on respecte les droits acquis ? N'a-t-il pas dit, comme le répète souvent l'évêque de Bruges : "Rendez à César ce qui est à César ?"

— Oui, chevalier ; mais il a dit auparavant : "Rendez à Dieu ce qui est à Dieu." Eh bien ! rendez donc à Dieu cette âme rachetée au prix du sang précieux, une âme que Jésus-Christ est venu chercher des profondeurs de l'Éternité. N'auriez-vous pas honte de la livrer à la torture, au désespoir ? Songez-vous quel horrible crime c'est de flétrir une intelligence, d'éteindre en elle ce flambeau lumineux qu'on appelle la raison, d'y éteindre cette lumière, plus précieuse encore, qu'on appelle la foi ? Quoi ! ne vous faites-vous pas conscience de ravalier au rang des brutes une créature immortelle, destinée à connaître Dieu, à l'aimer, à le servir et à le posséder éternellement ?

La voix de la jeune fille s'était animée, ainsi que l'incarnat de ses joues, à mesure que le feu de la charité s'allumait dans son âme.

— Je le jure par le cor de saint Hubert ! la sagesse même a parlé par votre bouche, noble jouvencelle. Aussi le sire Éverard du Puiset pourra-t-il bien avoir quelque compte à rendre au Dieu de justice, pour avoir, comme vous le dites, flétri l'âme de ce malheureux : ce qui était déjà, du reste, bien avancé. Mais autres sont les intentions de Jean de Ruremonde ; dès que son criminel lui sera livré, son projet est de le suspendre aussitôt à un gibet. Par là tout s'accordera : la justice et l'humanité.

— A un gibet ! Fait-on donc si bon marché de la vie de l'homme ? Est-il permis au premier seigneur qui se dira offensé de pendre ainsi quelqu'un qui lui déplaît ? Vous n'oseriez soutenir cette doctrine.

— Je ne soutiens rien, si ce n'est qu'il n'est pas possible que ce déloyal chevalier ait ravagé les moissons des gens de Ruremonde et n'en porte point la peine. Les clercs et les moines disent là-dessus des choses fort savantes tirées des saintes Écritures, mais auxquelles je ne me pique pas de rien connaître. Seulement, le bon sens me dit que tout péché doit être expié, même en ce monde. Ainsi je réclame...

— Mais qu'appellez-vous péché, chevalier ? repar-tit vivement Roselle. Il se peut que vous connais-